



D.E.J.E.P.S

Perfectionnement Sportif

Mention Sports Equestres

2026 – 2027

Pierrelatte : Du 02 Novembre 2025 au 31 Décembre 2027
St Martin de Crau : Du 02 Novembre 2026 au 31 Décembre 2027
Anncy : Du 16 Novembre 2026 au 31 Décembre 2027

Ce que nous visons, c'est l'excellence engagée.

SITE : PIERRELATTE (26) ou ST MARTIN DE CRAU(13)
ou ANNECY (74)

DEJEPS - Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité perfectionnement sportif - Mentions : Sports Equestres RNCP 4863

Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Date de parution JO/BO : 06/03/2018

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
 N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

D.E.J.E.P.S

Perfectionnement Sportif

Mention Sports Equestres

PRESENTATION DU DOSSIER

- *Plaquette de présentation du DEJEPS Perfectionnement Sportif Mention Sports Equestres*
- *Objectifs Pédagogiques*
- *Financement*
- *Accessibilité aux personnes en situation de handicap*
- *Test d'Exigence Préalable TEP (indispensable pour entrer en formation).*
- *Organisation des tests de sélection spécifiques à l'Organisme de Formation*
- *Dispenses des Candidats*
- *Sélection des candidats*
- *Fiche d'inscription.*
- *Pièces à Joindre pour inscription*
- *Réservation de boxes*
- *Programme et devis de la formation*
- *Annexes*

🌟 Une formation experte, professionnalisante et humaine

Le DEJEPS **Perfectionnement Sportif Mention Sports Équestres** est un diplôme de niveau 5 destiné aux professionnels de l'équitation souhaitant approfondir leurs compétences en encadrement, coordination de projets et entraînement de cavaliers.

Notre approche repose sur l'accompagnement individualisé et un ancrage fort dans les réalités du terrain.

⚠️ Pour la formation DEJEPS, les candidats doivent disposer de leur propre cheval pour se présenter aux épreuves pratiques du diplôme.

Cette organisation permet d'optimiser les conditions d'apprentissage et de préparer sereinement les épreuves certificatives.

🎓 Diplôme visé : **DEJEPS Perfectionnement Sportif – Mention Sports Équestres**

📅 **Durée** : de Novembre 2026 au 31 Décembre 2027

🌐 **Format** : alternance hebdomadaire (lundi et mardi) + formation en entreprise


Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

 Public : éducateurs, enseignants, cavaliers ou professionnels souhaitant se spécialiser dans l'entraînement ou la coordination de projet



Organisation de la formation


Périodicité

- Lundi / Mardi hors vacances scolaires
- Possibilité d'allègements selon votre parcours

Effectifs

- 8 à 20 stagiaires maximum

Coût de la formation : 8 820 €

- Devis précis en annexe
- Financements possibles (Apprentissage, Financement Région, Pôle Emploi, Transition Pro, VIVEA, etc.)
-  **Date limite d'inscription : 1 mois avant le début de la formation**



Objectifs pédagogiques

Le DEJEPS vise à former des professionnels capables d'assumer pleinement la responsabilité d'une mission d'encadrement et de perfectionnement sportif dans une structure équestre. À ce titre, les compétences développées concernent à la fois la conception, la coordination, la transmission et la sécurisation des pratiques équestres.

Plus précisément, les professionnels formés sont en mesure de :

- Concevoir et piloter un projet d'action ou de développement sportif dans une structure équestre.
- Mettre en œuvre une démarche d'entraînement individualisée ou collective, selon les objectifs de perfectionnement ou de performance.
- Encadrer en sécurité des séances d'enseignement et d'entraînement dans les différentes disciplines équestres.
- Contribuer à l'organisation pédagogique, à la formation d'autres professionnels et au développement de leur structure

La formation repose sur **quatre unités capitalisables (UC)**, qui structurent l'ensemble du parcours :

- **UC1** : Concevoir un projet d'action
- **UC2** : Coordonner la mise en œuvre du projet
- **UC3** : Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- **UC4** : Encadrer en sécurité dans le champ des sports équestres

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Chaque UC fait l'objet d'évaluations en situation professionnelle.

Conditions d'accès et sélection

Pré-requis

Pour intégrer la formation DEJEPS, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés d'au moins **18 ans** à l'entrée en formation
- Être titulaires d'un **diplôme de niveau IV ou supérieur** dans le champ du sport ou de l'équitation (BPJEPS ou équivalent) **Non obligatoire**.
- Être en possession d'une **attestation de formation aux premiers secours (PSC1)**
- Justifier d'un niveau équestre **Galop 7 minimum**
- Présenter un **projet professionnel clair et motivé**

Tests d'exigences préalables (TEP)

Tous les candidats doivent valider les exigences suivantes (sauf dispenses officielles) :

- Présentation d'une reprise de **dressage niveau Amateur 3 Grand Prix**
- Parcours de **CSO niveau Amateur 2 Grand Prix**
- Animation d'une **séance pédagogique de perfectionnement**

Les équivalences ou dispenses peuvent être examinées selon les diplômes ou certifications déjà obtenus.

Positionnement

Chaque candidat bénéficie d'un **positionnement individualisé** à l'entrée en formation, permettant d'identifier les compétences acquises et de proposer des **allègements ou aménagements** si nécessaire. (TEP)** sont obligatoires, sauf dispense reconnue :

- Présentation d'une reprise de dressage niveau Amateur 3 Grand Prix
- Parcours de saut d'obstacles niveau Amateur 2 Grand Prix
- Animation d'une séance pédagogique de perfectionnement

Financement et prise en charge

Le tarif de la formation s'élève à **8 820 €**, ajustable selon les éventuels allègements. Un devis personnalisé est fourni en annexe.

Différents dispositifs de financement peuvent être mobilisés : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, VIVEA, Transition Pro, aides régionales...

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Dans la majorité des cas, la formation peut être prise en charge intégralement.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre cette formation

- La DRJSCS a mis en place une procédure permettant de faire une demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent suivre une formation, Animateur Enseignant, BPJEPS ou DEJEPS.
 - Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Étapes de la procédure appliquée :

- La demande d'aménagements des épreuves doit être effectuée en amont des épreuves et de l'entrée en formation.
- Un dossier téléchargeable doit être complété. Ce dossier doit être accompagné impérativement d'un avis médical d'un médecin agréé par la fédération française handisport (FFH) et la fédération française du sport adapté (FFSA), ou du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Dès le dossier complété, il appartient au candidat de sélectionner un organisme de formation.
- L'organisme de formation sélectionné doit ensuite proposer les modalités d'aménagements des épreuves au vu de l'avis médical dédié. Dans le cadre des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), cette démarche s'applique aux organismes organisateurs desdits TEP.
- L'organisme de formation transmet à la direction régionale, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour accord, la demande du candidat accompagnée de l'avis médical et des aménagements proposés.
- A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRJSCS, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
- En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr



Test d'Exigence Préalable :

Epreuve A1 : « Etre capable de démontrer une maîtrise technique d'un niveau Amateur 3 grand prix du règlement du « Dressage » ou niveau équivalent. Les candidats devront disposer de leur propre cavalerie.

Lieu : Pôle de Formation Equestre Quartier les Blâches 725 chemin la Quarrée 26700 Pierrelatte

Modalités de mise en œuvre :

- Épreuve : Réalisation de la reprise de dressage de niveau Amateur 3 Grand Prix.
- Tenue et Harnachement conformes au règlement de Dressage en vigueur au moment du passage du test.
- Respect des conditions réglementaires d'élimination.
 - Détente en autonomie
 - Déroulement de l'épreuve.

Epreuve A2 : « Etre capable de démontrer une maîtrise technique d'un niveau Amateur 2 grand prix du règlement du « Sauts d'Obstacle » ou niveau équivalent. Les candidats devront disposer de leur propre cavalerie.

Lieu : Pôle de Formation Equestre Quartier les Blâches 725 chemin la Quarrée 26700 Pierrelatte

Modalités de mise en œuvre :

- Épreuve : Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 2 Grand Prix (ou de niveau équivalent).
- Normes techniques : Cotes : 1,05 m/12 obstacles minimum dont 2 combinaisons (un double et un triple), rivière facultative. Vitesse réglementaire.

Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test. Respect des conditions réglementaires d'élimination.

- Détente en autonomie - Déroulement de l'épreuve. Le choix de l'épreuve sera soumis à la validation du jury (proposition de parcours d'obstacle) - Restitution du jury : préconisations aux candidats non retenus et conseils de formation pour les candidats retenus

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Epreuve A3 : « Etre capable de conduire d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat ».

Lieu : Pôle de Formation Equestre Quartier les Blâches 725 chemin la Quarrée 26700 Pierrelatte

**VERIFICATION DES EXIGENCES TECHNIQUES PREALABLES
A L'ENTREE EN FORMATION
DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF - MENTION SPORTS EQUESTRES
Test A3 Pédagogique**

Date : _____ **Lieu :** _____
Candidat : _____ **Nom :** _____ **Prénom :** _____

Déroulement

- Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de trois cavaliers de niveau galop 5 minimum – Durée : 20 minutes
- Entretien d'une durée de 10 minutes maximum

Discipline support du test :

CCE	CSO	Dressage	Hunter
Critères	Niveau de maîtrise atteint	Commentaires	
Gestion de la sécurité des cavaliers, des chevaux et des tiers	/5		
Pertinence de l'utilisation de l'espace et de l'aménagement du terrain	/5		
Cohérence dans le choix et l'enchaînement des mises en situations	/5		
Gestion du groupe : qualité de l'animation, adaptation du rythme	/5		
Adaptation du mode de communication pour favoriser l'implication des cavaliers	/5		
ENTRETIEN			
Objectivité de l'autoévaluation et pertinence de l'analyse	/5		
Total	/30		

Validation :

Pour valider le test pédagogique A3, le candidat doit obtenir un total $\geq 18/30$ et critère de gestion de la sécurité $\geq 3/5$

Décision : **VALIDÉ** **NON VALIDÉ**

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

Signatures des évaluateurs :

C – Sélection :

→ Test Complémentaire aux candidats ayant obtenu les TEP par validation d'acquis

1 – Un test pratique complémentaire, spécifique à chaque mention.

Test pratique Mention CSO : Enchaînement d'un parcours de type Amateur 2 Grand Prix

Test pratique Mention Dressage : Présenter un cheval sur le plat, avec des difficultés de la reprise Amat 3 Grand Prix.

Test pratique Mention CCE : Enchaînement d'un parcours de Cross + présentation du cheval sur le plat avec des difficultés de la reprise de dressage du CCE niveau Amat 2.

2 – un test pédagogique :

Tests Pédagogique : Objectif de séance tiré au sort lors de l'entretien. Vous disposerez de 20 min de séance avec trois élèves de l'organisme de formation pour nous permettre d'évaluer vos compétences pédagogiques.

3 - une épreuve écrite :

Une petite rédaction de quelques lignes présentant votre projet professionnel

4 – un entretien de motivation :

- adéquation entre le projet professionnel et la réalité du métier
- connaissance des contraintes inhérentes au système de formation
- faculté à pouvoir s'intégrer dans une formation
- garantie de financement

→ Les tests de pré-sélection se déroulent sur 1 journée. Le candidat se présente avec un ou plusieurs chevaux pouvant répondre aux critères demandés.

Tarif : 200 €

Possibilité de louer un box pour la journée : 30 € (à préciser au moment de l'inscription).

→ Documents à fournir : CV + lettre de motivation

→ Entretien Présenter votre CV et lettre de motivation. Exposer vos motivations professionnelles pour ce diplôme (projet professionnel, financement envisagé....)

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr



DISPENSE DES CANDIDATS

Les dispenses peuvent porter sur tout ou partie des tests préalables à l'entrée en formation, des tests préalables à la mise en situation pédagogique ou de tout ou partie d'une modalité certificative d'une unité capitalisable (UC).

Vous pouvez vous reporter à la page 5 de [l'Arrêté du 21 septembre 2018](#) pour connaître les équivalences (tableaux figurant dans les annexes)

A) Exigences techniques préalable en l'entrée en formation :

➔ Est dispensé de la vérification des exigences techniques préalables à l'entrée en formation les candidats justifiant de :

Dispense des TEP techniques :

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS ou de l'UC 4 devra en faire la demande par mail auprès de la Fédération Française d'Équitation, à l'adresse formation@ffe.com et joindre la copie à son dossier de candidature.

B) Exigences pédagogiques préalable en l'entrée en formation :

➔ Est dispensé de la vérification des exigences pédagogiques préalables à l'entrée en formation le candidat titulaire du BPJEPS mention Activités Équestres.

Les candidats titulaires d'un Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport devront envoyer la copie de leur diplôme avec le dossier de candidature afin d'être dispensé du TEP pédagogique

Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr



FICHE D'INSCRIPTION 2026 - 2027

FORMATION DEJEPS

CANDIDAT :

- Nom :
- Prénom :
- DateLieu de naissance :
- Département :Numéro sécurité sociale :
- Adresse :
- Code postal & Ville:
- Téléphone :
- Mail :
- Diplômes:.....N° de licence FFE
- Mention : Obstacle Complet Dressage Hunter

Entreprise et Lieu d'alternance envisagé (centre Equestre)

- ⇒ NOM Entreprise :
- ⇒ Adresse :
- ⇒ Nom du Tuteur
- ⇒ N° de Téléphone Mail @ :
- ⇒ N° Carte Pro N° de Licence
- ⇒ Diplôme du Tuteur Année d'Obtention.....
- ⇒ Statut du stagiaire (financement)

Situation Actuelle :

- Scolarité ou Universitaire :date de fin de Scolarité
- Activité Professionnelle
- Demandeur D'EmploiDate d'inscription
- Autres (Préciser)

Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Conditions générales de vente

- Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le PFE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection.

A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par le PFE.

Article 1. : CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite au PFE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation: A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, Le PFE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection: Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement: Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. Le PFE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation: Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé au PFE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le PFE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer le PFE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par le PFE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par le PFE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests.

- toute demande d'annulation reçue par le PFE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait du PFE : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, le PFE propose un report des tests ou un

remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

Le PFE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant. Dans ce cas, le PFE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, le PFE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2



DEVIS DE FORMATION

Formation DEJEPS du 02 Novembre 2026 au 31 Décembre 2027

UC	INTITULE	TOTAL HEURES O.F	TOTAL HEURES Entreprise	Montant par UC
UC1	Etre Capable de concevoir un projet de perfectionnement	125	50	1500 €
UC2	Etre Capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement	125	150	1500 €
UC3	Etre Capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports équestres	250	150	3000 €
UC4	Etre Capable d'encadrer les sports équestres en sécurité	250	150	2400 €
		700	500	8400 €
Positionnement		7		84
Certification		28		336 €
TOTAL		735	500	8820 €

Soit 735 heures en OF à 12 euros = 8820 euros

Total Formation : 8820 euros

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2




Dossier de candidature : pièces à fournir


Date limite de dépôt


Le dossier complet doit être transmis **au plus tard 1 mois avant la date d'entrée en formation.**

 Tout dossier **incomplet ou transmis hors délai** pourra entraîner un **refus d'inscription.**

Partie réservée à l'administration

 Dossier reçu le : → Complet Incomplet

 Dossier retourné le :

 Dossier reçu à nouveau le : → Complet Incomplet



Pièces à joindre obligatoirement pour tous les candidats

<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche d'inscription complétée
<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation de formation aux premiers secours (PSC1 / AFPS ou équivalent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat médical (moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation
<input checked="" type="checkbox"/>	Photocopie de la licence FFE (en cours de validité)
<input checked="" type="checkbox"/>	Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso, en cours de validité)
<input checked="" type="checkbox"/>	Curriculum vitae
<input checked="" type="checkbox"/>	Lettre de motivation manuscrite
<input checked="" type="checkbox"/>	Enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre recommandée avec accusé de réception (pour envoi en fin de formation)
<input checked="" type="checkbox"/>	Chèque de 200 € pour les candidats hors apprentissage (frais administratifs) ! Aucun frais ne peut être exigé aux apprentis, conformément à la législation.
<input checked="" type="checkbox"/>	Photocopie recto-verso de l'attestation d'assuré(e) social(e) (document à demander à votre caisse ou sur www.ameli.fr)
<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation d'assurance en responsabilité civile
<input checked="" type="checkbox"/>	1 photo d'identité (Nom et Prénom au dos)
<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les candidats de moins de 25 ans : attestation de recensement + certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté
<input checked="" type="checkbox"/>	Photocopie des diplômes donnant droit à des équivalences
<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation de satisfaction aux exigences préalables (ou diplôme équivalent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les personnes en situation de handicap : avis médical d'un professionnel agréé (FFH ou FFSA) <i>si besoin d'aménagements liés au handicap</i>

⚠ Aucun dossier incomplet ou posté après la date limite ne sera pris en compte.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2



Informations complémentaires

Les stagiaires sont assurés durant leur formation en :

- ✓ Responsabilité civile, pour les dommages causés à autrui dont ils seraient responsables dans le cadre de leur formation
- ✓ Individuelle accident, pour les dommages qu'il se causerait à lui-même ou dont il serait la victime dans le cadre des activités de formation

Les stagiaires doivent s'assurer par eux même en :

- ✓ Assurance sociale (maladie et accident de la vie privé)
- ✓ Complémentaire santé et accident si les garanties proposées leur semblent insuffisantes
- ✓ Responsabilité civile pour tous les cas où leur responsabilité personnelle pourrait être engagée

IMPORTANT

Vous devez être âgé de **18 ans** le jour de l'entrée en formation.

Vous devez être en possession du **galop 7** pour l'inscription aux tests.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera retourné.

Le **dossier complet** doit nous parvenir 15 jours avant les tests d'entrée.

Tests des exigences préalables et d'entrée en formation **le 10 Juin 2026**

Une convocation vous sera adressée précisant le déroulement des tests.

Formation du

02 Novembre 2026 au 31 décembre 2027

Demande d'inscription au Test de Sélection le

Je soussigné(e)..... sollicite mon inscription aux tests de sélection organisés par le Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte à la formation DEJEPS Perfectionnement Équestre Mention Sports Équestres pour l'année 2026-2027.

Fait à, le

Signature du candidat :

Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2



Réservation de box : 30 €/Jour

Nom:.....

Prénom :.....

Portable :

E-mail :

Adresse de facturation :.....

La facturation du box sera faite obligatoirement au nom du stagiaire afin que cette prestation puisse bénéficier de la TVA 0% en tant que prestation rattachable à une action de formation.

Date d'arrivée du cheval : __ / __ / __ Date de départ du cheval : __ / __ / __

Discipline :.....

NOM DU CHEVAL :

N° SIRE : (7 chiffres + 1 lettre)

Paille Copeaux (supplément de 5,60€/jour) Sexe : Male - Femelle - Hongre

Adresse de provenance du cheval :

.....

Date d'arrivée du cheval : __ / __ / __ Date de départ du cheval : __ / __ / __

Discipline :.....

NOM DU CHEVAL :

N° SIRE : (7 chiffres + 1 lettre)

Adresse de provenance du cheval :

.....

Paille Copeaux (supplément de 5,60€/jour) Sexe : Male - Femelle - Hongre

Avis vétérinaire : Cette réservation doit être obligatoirement accompagnée d'une photocopie des vaccinations (Grippe/Tétanos) et du signalement du cheval, La vaccination Rhino sera obligatoire lors de l'entrée en formation.

Toute réservation est due, aucune remise ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé. Ces dispositions sont mises en place afin de mieux vous accueillir au sein de l'établissement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Date et signature :

« Lu et approuvé »

Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2



Annexe 1

Aide au Financement : Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

A • Demandeur d'emploi : Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le contrat d'Apprentissage ou de Professionnalisation** : ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur.

- **Le CPF** : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au CPF, les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.

- **Les aides Pôle emploi :**

- o Action de formation préalable au recrutement
- o Action de formation collective
- o Aide individuelle à la formation (AIF)

- **Les autres acteurs locaux :**

- o Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans
- o Les conseils régionaux : chaque région à son propre programme et chaque programme varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

B • Salarié :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle.

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF (à l'initiative du salarié) :** tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.

- **Le CPF de transition (à l'initiative du salarié) :** permettre à tout salarié de changer de profession. Pour des formations éligibles au CPF.

- **Le dispositif Transition Pro :** permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.

- **L'accompagnement à l'effort de formation :** pour les entreprises de moins de 50 salariés.

C • Dirigeant et Travailleur indépendant :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

D • Personne en situation de handicap :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

**Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.
Nous vous accompagnerons dans toutes vos démarches !**

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

Annexe 2

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 EC de concevoir un projet d'action :

OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel

OI 111 : EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative.

OI 112 : EC de participer à des diagnostics sur un territoire.

OI 113 : EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales.

OI 114 : EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés.

OI 115 : EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.

OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action

OI 121 : EC d'impliquer les bénévoles dans la conception.

OI 122 : EC de définir les objectifs d'un projet d'action.

OI 123 : EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics.

OI 124 : EC d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives.

OI 125 : EC de concevoir des démarches d'évaluation.

OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

OI 131 : EC de composer une équipe d'intervenants.

OI 132 : EC d'élaborer un budget prévisionnel.

OI 133 : EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action.

OI 134 : EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel.

UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

OI 21 EC d'animer une équipe de travail

OI 211 : EC de participer au recrutement de l'équipe.

OI 212 : EC d'animer les réunions au sein de l'organisation.

OI 213 : EC de mettre en œuvre les procédures de travail.

OI 214 : EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation.

OI 215 : EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation.

OI 216 : EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

OI 22 EC de promouvoir les actions programmées

OI 221 : EC de représenter l'organisation.

OI 222 : EC de concevoir une démarche de communication.

OI 223 : EC de participer aux actions des réseaux partenaires.

OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action

OI 231 : EC de contrôler le budget des actions programmées.

OI 232 : EC de gérer les partenariats financiers.

OI 233 : EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels.

OI 234 : EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers.

OI 235 : EC d'anticiper les besoins en termes logistique.

OI 236 : EC d'organiser la maintenance technique.

OI 24 EC d'animer la démarche qualité

OI 241 : EC de veiller au respect des procédures de travail.

OI 242 : EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité.

OI 243 : EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.

UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline

OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement

OI 311 : EC de définir une progression pédagogique dans une discipline.

OI 312 : EC de conduire un enseignement dans une discipline.

OI 313 : EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public.

OI 314 : EC d'évaluer un cycle d'enseignement.

OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement

OI 321 : EC de définir le plan d'entraînement.

OI 322 : EC de conduire l'entraînement dans une discipline.

OI 323 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition.

OI 324 : EC d'évaluer le cycle d'entraînement.

OI 33 EC de conduire des actions de formation

OI 331 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques.

OI 332 EC de préparer les supports de ses interventions.

OI 333 EC de mettre en œuvre une situation formative.

OI 334 : EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires.

OI 335 EC d'évaluer des actions de formation.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

UC 4 EC d'encadrer la discipline sportive X en sécurité

OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques

OI 411 : EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline.

OI 412 : EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique.

OI 413 : EC d'expliciter les différents éléments de la démonstration technique.

OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

OI 421 : EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant.

OI 422 : EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.

OI 423 : EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

OI 431 : EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique.

OI 432 : EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique. OI 433 : EC d'assurer la sécurité passive des équipements.

OI 434 : EC de prévenir les comportements à risque.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

Annexe 3

PRINCIPE D'ÉVALUATION / CERTIFICATION :

L'évaluation se pratique à l'entrée, en cours et en fin de session. Cela oblige toutes les parties intéressées par la formation à s'accorder sur la définition précise de ces compétences. Elle prend alors valeur de contrat, tant pour les formateurs qui indiquent vers où ils conduisent les apprenants, que pour ces derniers qui connaissent dès lors dans le détail les enjeux de la formation.

Evaluation d'entrée, évaluation formative, évaluation certificative sont des instruments indissociables d'un dispositif de formation modulaire :

* A l'entrée en formation, il s'agit d'évaluer le public, les différents niveaux, les compétences déjà possédées. **L'évaluation d'entrée** va permettre de valider les Pré-acquis et de construire les parcours d'apprentissages.

* Au cours de la formation, on fera appel aux **évaluations formatives** pour adapter son déroulement. D'une part, les formateurs feront des indications sur l'impact de la formation. D'autre part, les formés pourront se situer par rapport aux objectifs à atteindre.

* Enfin, **l'évaluation sert à certifier** que les objectifs sont atteints dans le cadre de la délivrance du diplôme. Elle portera sur l'atteinte des objectifs jugés indispensables à l'exercice du métier de moniteur d'équitation. Comme ces objectifs sont connus à l'avance, chaque stagiaire sait à quoi il se prépare durant la formation. Il peut à tout moment mesurer le chemin qui lui reste à parcourir avant d'être capable de réaliser les performances visées.

L'évaluation n'est donc jamais conçue comme un piège mais comme un instrument de mesure.

En complémentarité de ces évaluations centre, des évaluations des Capacités et Compétences Professionnelles sont effectuées lors des séquences pratiques en entreprise.

Les Outils d'Evaluation :

Grilles d'Evaluation :

Pour chaque évaluation, un document est produit sous la forme :

- Grilles de synthèse des acquis (Savoirs de Base : Lire / Ecrire / Parler / Compter /Raisonner)
- Grilles des Savoirs Techniques : Qualités Personnelles Requises/ Connaissances et Compétences Techniques Acquis.
- Grille des Comportements : Degré d'Investissement / d'Autonomie / Image de Soi / Relations au Groupe / Respects des Normes Sociales.

Ces Grilles servent de supports d'échanges d'informations lors des Réunions Pédagogiques.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

TABLEAU RECAPITULATIF DES CERTIFICATIONS

Objectif terminal d'intégration	Objectif intermédiaire	Modalités de certifications (extraits de l'annexe III de l'Arrêté du 31 octobre 2016)
UC 1 Concevoir un projet d'action	Analyser les enjeux du contexte Professionnel	Projet de perfectionnement sportif : → Transmission par le candidat d'un dossier , dans les conditions fixées par le DRJSCS, explicitant la conception et la coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans les sports équestres assortis de son évaluation →Présentation orale portant sur le projet d'animation d'une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum. Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo.
	Formaliser les éléments du projet d'action Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action	
UC 2 Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	Animer une équipe de travail	
	Promouvoir les actions Programmées Gérer la logistique des programmes d'action Animer la démarche qualité	
UC 3 Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans les sports équestres	Conduire une démarche d'enseignement	1° Conduite d'une séance d'apprentissage : → Conduite de tout ou partie d'une séance <ul style="list-style-type: none"> • Thème, niveau et public précisés au candidat par les évaluateurs dans la discipline choisie par le candidat ; • 4 cavaliers au moins, de niveau ≤ Galop 4 ; • 30 mn maximum ; (le candidat dispose d'1 heure pour la préparation de séance, l'aménagement de l'aire d'évolution et la prise en charge des cavaliers). → Entretien de 15 mn maximum. 2° Conduite d'une séance d'optimisation : → Conduite de la séance, dans la discipline choisie par le candidat <ul style="list-style-type: none"> • Observation d'un couple de niveau Amateur ou équivalent – 10 mn maximum • Présentation par le candidat de son diagnostic et formulation des objectifs de séance - 5 mn • Conduite de séance d'optimisation – 30 mn maximum →Entretien de 15 mn maximum.
	Conduire une démarche d'entraînement Conduire des actions de formation	
UC 4 Encadrer les sports équestres en sécurité	Réaliser en sécurité les démonstrations techniques	Démonstration technique commentée →Réalisation de la démonstration technique, dans la discipline choisie par le candidat <ul style="list-style-type: none"> • Exposé par le candidat des difficultés techniques présentées (proposition complétée le cas échéant par les évaluateurs) – 5 mn maximum • Présentation des difficultés techniques de niveau Amateur 2 minimum – 10 mn maximum • Analyse de la prestation et formulation d'objectifs de travail – 5 mn maximum •Réalisation de la séance de travail commenté – 20 mn Maximum →Entretien de 15 mn maximum.
	Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers	

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
 N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

Annexe 4

Durée (heures)	Module A: ENTREPRISE	FORMATEURS
14 h	A1 Le sport en France	<p>Peggy Kaczmareck-Briand Instructeur d'équitation (BEES 2^{ème} degré) Formatrice professionnelle</p> <p>Et / Ou (en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Amélie Prevost Instructeur d'équitation (BEES 2^{ème} degré) Formatrice professionnelle</p> <p>Marine Fontenelle Formatrice professionnelle</p> <p>Et / Ou (en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Adrien Brechu Formateur Professionnel</p>
	Fonction éducative, valeur	
	Le dopage	
	La violence dans le sport	
	Réglementation	
	L'encadrement	
	Responsabilité	
Assurance		
7 h	A2 L'environnement des activités équestres	<p>Amélie Prevost Instructeur d'équitation (BEES 2^{ème} degré) Formatrice professionnelle</p>
	Institutions du sport et de la filière équestre	
7 h	A3 Culture Equestre	<p>Marine Fontenelle Formatrice professionnelle</p>
	Histoire de l'équitation	
14 h	Evolution de la discipline	<p>Et / Ou (en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Adrien Brechu Formateur Professionnel</p>
	A5 Les publics	
	Types de public	
14 h	Connaissances des publics	<p>Adrien Brechu Formateur Professionnel</p>
	Attentes et Motivations	
	A6 Organisation de compétition	
14 h	Circuit	<p>Et / Ou (en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Peggy Kaczmareck-Briand Instructeur d'équitation (BEES 2^{ème} degré) Formateur professionnel</p> <p>Et / Ou en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p>
	Réglementation	
	Organisation fédérale	
	Financement	
35 h	A4 L'entreprise	<p>Et / Ou (en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Peggy Kaczmareck-Briand Instructeur d'équitation (BEES 2^{ème} degré) Formateur professionnel</p> <p>Et / Ou en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p>
	Social	
	Juridique	
	Fiscal	
	Financier	
	Etude de marché	
	Marketing	
	Responsabilité/ Réglementation	
	Management	
	Communication	
Ressources financières		

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

Durée (heures)	Module B: PEDAGOGIE	FORMATEURS
35 h	B1 Méthodes et stratégies pédagogiques	Marine Fontenelle Formatrice professionnelle
	B2 La sécurité des pratiquants	
147 h	B3 La performance	François Lemiere Cavalier Professionnel
	B4 Méthodologie de l'entraînement	
	B5 Progression technique	Peggy Kaczmareck-Briand Cavalière professionnelle
	B6 Relation entraîneur/ cavalier	
	B7 Plan de formation	
B8 Outils d'évaluation et régulation	Wilfrid Prudhomme Cavalier Professionnel	
35 h	B9 Communication	Peggy Kaczmareck-Briand Formatrice professionnelle
	B10 Coaching	
	B11 Dynamique de groupe	
	B12 Gestion du temps	
	B13 Débriefing	

Durée (heures)	Module C OPTIMISATION- PERFORMANCE	FORMATEURS
221 h	Technique	Wilfrid Prudhomme Cavalier Professionnel
	C1 Vocabulaire technique	
	C2 Perfectionnement technique	Antonio Condé Ferreira Cavalier Professionnel
	C3 Progression technique du cheval	
C4 Planification sportive	François Lemiere Cavalier Professionnel	
35 h	C5 Préparation mentale du cavalier	Sophie Guibal Préparateur mental, coaching Cavalier professionnel
21 h	C6 Le travail à pied	Alain Bellanger Le travail à pied et aux longues rênes Formatrice professionnelle
45 h	C7 L'équidé	Intervenants professionnels <i>(dont un vétérinaire, un juge d'Obstacle, chef de piste et SHF, un avocat spécialisé dans la vente des équidés, un ostéopathe équin)</i> Erick Servy Ericka Sublime <i>Nutritionniste</i> <i>Ostéopathe</i>
	Alimentation	
	Pathologies	
	Soins	
	la vente d'équidé	
	Le transport d'équidé	
	Prévention des risques	
Biomécanique du cheval		

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2

Durée (heures)	Module D LA FORMATION PROFESSIONNELLE	FORMATEURS
35 h	D1 Méthodes et Outils de formation	Peggy Kaczmareck-Briand Formatrice professionnelle
	D2 Financement de formation	
35 h	D4 Accompagnement pédagogique et méthodologique	Amélie Prévost Formatrice professionnelle Nicolas Sanson Formateur professionnel

DUREE TOTALE DE FORMATION EN CENTRE	700 heures
-------------------------------------	------------

Annexe 5

Descriptif Formation DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Sports Equestres

Format	Dates	Durée en Organisme de formation	Durée en entreprise	Durée consacrée à l'UC3 (pour non titulaire du BPJEPS)
DEJEPS	12/11/2024 au 31/12/2025	700 h (35h/sem) dont 35h en FOAD*	330 h min / 665 h max	Dont 200 h

*FOAD : Formation ouverte à distance

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 16/12/2025 V2